CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E46440** **VALABLE JUSQU'AU** **24/06/2027**

ÉDITÉ LE 29/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1989

Raison sociale : ENDUITS RENOVATIONS BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/02/2021

Sigle : ERB

Capital : 100 000

RUE DU VIGNOBLE
44330 LA CHAPELLE HEULIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 349 779 611

Siret : 349 779 611 00020

Téléphone : 02 40 06 71 34 **Fax :** 02 40 06 73 67

Portable :

Code NACE : 4399C

Responsabilité légale :
RMJ FINANCES (432 026 763) / ARGOS FINANCES (477 929 285) / JAUNAULT ULRICH DIRECTEUR GÉNÉRAL

Numéro caisse de congés payés : 5416617

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 145444571

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 145444571

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

E-mail : groupe@groupe-jaunault.fr

Effectif moyen : 21 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 057 519 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	20	08/04/2026
2132	Enduits aux liants hydrauliques		08/04/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/04/2026 13:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.